

Les descendants de Sulpice



Prudence Darnault Vve Bailly

reconnaissance par Prudence, du versement d'une somme par
Cézarine Petibon (veuve de Louis Rochoux de Levroux)
en date du 22 février 1888

22^e Février 1888.

Quittance

par M. Prudence Odenaullin

à M. Adolphe Journoux,

le Subrogé au profit de M. Rochoux.

M^e Mélivier, notaire à Veroux.
